



CONVENTION D'ENGAGEMENTS

Label "Materrio Normandie-Qualité recyclage" pour les plateformes de valorisation des déchets inertes

Dans un contexte d'économie circulaire et d'un accès de plus en plus complexe aux ressources naturelles sur certains territoires, le recyclage des inertes devient un enjeu de taille pour la profession des travaux publics et des industries de carrières.

De plus, la Région Normandie se positionne sur le sujet au travers du Plan Régional de Prévention des Déchets et fixe les grandes orientations de valorisation et de recyclage sur le territoire normand.

Les matériaux recyclés s'intègrent ainsi aujourd'hui parfaitement dans une diversité de matériaux naturels et alternatifs, dans la logique du bon matériau, au bon endroit, pour le bon usage, autrement dit dans le respect d'une pertinence économique et environnementale.

En adoptant une production de granulats recyclés de qualité, tous les utilisateurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises, auront l'assurance de disposer de matériaux correspondant à leurs besoins divers et variés.

OBJET

La présente convention atteste de la volonté de l'entreprise
à respecter des engagements de maîtrise de la qualité de la production sur sa plateforme de
valorisation nommée localisée à
.....

Ces engagements permettront une garantie de l'identification des matériaux recyclés disponibles sur la plateforme, qui pourront ainsi être valorisés auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Cette convention s'inscrit dans une démarche volontaire et participative de l'entreprise.

Ces engagements sont dans l'intérêt de la filière et visent à réunir un maximum de signataires. Les entreprises sont encouragées à travailler en partenariat pour conforter les expériences et partager les informations.

ENGAGEMENTS

Le signataire vise à respecter les engagements suivants :

1. Identifier clairement le chantier de provenance et proposer une procédure d'acceptation préalable des matériaux. Le signataire devra par ailleurs transmettre un bordereau de suivi au client ou signer le bordereau de suivi en possession du transporteur. Tenir un cahier d'enregistrement de la provenance, de la quantité et du type de matériaux entrants ou valorisés directement sur le chantier, ou l'inscrire dans le registre des admissions.
2. Contrôler visuellement tout chargement entrant sur la plateforme ou le gisement du chantier à valoriser. Les personnes présentes à l'entrée du site devront être capables d'identifier chaque type de matériau. Tout chargement non conforme à ce qui avait été accepté à l'issue de la demande d'acceptation préalable, devra faire l'objet d'un traitement adapté, d'un refus ou d'un rechargement si besoin.
3. Trier les quantités résiduelles de déchets non acceptables en recyclage sur le site ou en réutilisation sur le chantier et les faire évacuer vers les filières appropriées.
4. Etre à jour au regard des obligations réglementaires inscrites dans le récépissé de la déclaration ou l'arrêté d'autorisation préfectorale nécessaire au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
5. Effectuer la caractérisation des matériaux valorisés. Cette caractérisation devra être effectuée par lots de matériaux valorisés sur la plateforme et selon les fréquences indiquées. Le programme d'essais sera adapté à l'usage du matériau valorisé. Ses résultats devront alimenter la fiche technique de chacun des matériaux valorisés.
6. Rédiger un manuel de maîtrise de la qualité de la production de matériaux alternatifs, en y intégrant les volets techniques et environnementaux.

DEMARCHE DE LABELLISATION

Un audit initial est réalisé, après préparation, par le CEREMA, mandaté par Materrio Normandie.

Il se base sur une grille d'audit co-construite avec la profession, qui vérifie :

- le respect des engagements
- et notamment la réalisation des caractérisations minimales des matériaux et leur conformité avec la norme, en fonction de l'usage des matériaux valorisés et conformément au "Tableau des caractérisations minimales à réaliser" joint en annexe.
-

Deux niveaux de labellisation ont été définis, en fonction du niveau des analyses réalisées et de leur fréquence.

Niveau 1 : Plateforme engagée

L'audit réalisé atteste que la plateforme de valorisation respecte les engagements 1, 2, 3, 4 et 6. Et que pour l'engagement 5, l'exploitant a réalisé à minima les essais indiqués dans le "Tableau des caractérisations minimales à réaliser - niveau 1" joint en annexe, conformément à l'usage des matériaux produits et aux normes dont il vise la conformité.

Après examen des résultats de l'audit par un comité de suivi, la plateforme de valorisation obtient le label "Matterio Normandie-Qualité recyclage - Plateforme engagée".

L'exploitant s'engage alors à s'inscrire dans une démarche de progrès annuelle. Il doit attester chaque année de la réalisation d'essais complémentaires à l'audit initial. Le but est d'atteindre l'ensemble des essais indiqués dans le "Tableau des caractérisations minimales à réaliser - niveau 2", conformément à l'usage des matériaux produits, et de respecter pleinement l'engagement 5 au terme d'une période probatoire de 3 ans.

Niveau 2 : Plateforme confirmée

L'audit réalisé atteste que la plateforme respecte les engagements 1 à 6, et que l'exploitant a notamment réalisé l'ensemble des essais indiqués dans le "Tableau des caractérisations minimales à réaliser - niveau 2", conformément à l'usage des matériaux produits et aux normes dont il vise la conformité.

Après examen par un comité de suivi, la plateforme de valorisation obtient le label "Matterio Normandie-Qualité recyclage - Plateforme confirmée".

RECONDUCTION

Une visite annuelle est effectuée par le CEREMA afin de vérifier le respect des engagements, pour toutes les plateformes de "niveau 1 - Plateforme engagée". Elle est effectuée tous les 18 mois pour toutes les plateformes de "niveau 2 - Plateforme confirmée".

Cette visite de reconduction conditionne le renouvellement du label à l'exploitant. Elle met en avant les améliorations ou le déclin de certains engagements.

Le non-respect des engagements, et de la démarche de progrès annuelle pour les installations "Plateforme engagée", obligera le comité de suivi à annuler la signature du document. Dans ce cas, toute nouvelle demande de labellisation ne peut se situer que dans le respect des engagements de niveau 2.

PROMOTION

Une attestation du niveau d'engagement est remise au signataire après la réalisation de l'audit, et fonction du résultat de celui-ci, sous la forme d'un Label "Matterio Normandie-Qualité Recyclage - Plateforme engagée" ou "Matterio Normandie-Qualité Recyclage - Plateforme confirmée".



Un panneau d'affichage de site est également fourni, afin de valoriser l'obtention du label. Une communication externe, auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pourra être faite par Materrio Normandie comme par l'exploitant.

L'exploitant veillera à valoriser le label obtenu au titre de la plateforme concernée, et non au titre de l'entreprise dans sa globalité.

COUT POUR L'ENTREPRISE

- **Adhésion annuelle** à l'association Materrio Normandie : 150€/an/entreprise.
Une seule adhésion par entreprise, quel que soit le nombre de sites entrant dans la démarche.
- **Coût de l'audit initial : pris en charge par Materrio Normandie.**
Valable pour 1 plateforme par entreprise entrant dans la démarche.
Pour les entreprises exploitant plusieurs plateformes (plusieurs sites), le coût de chaque audit initial supplémentaire est de 570€HT/audit. Chaque site souhaitant être labellisé doit faire l'objet d'un audit.
- **La visite annuelle** (audit de reconduction) est de 570€HT.
Chaque plateforme ayant obtenu le label "Materrio Normandie-Qualité Recyclage" doit faire l'objet d'une visite annuelle.

ENTREPRISE SIGNATAIRE

Raison sociale :

Adresse :

Plateforme de valorisation concernée :

Adresse :

Personne responsable :

E-mail : Tel :

Fait le :

à :

Signature et visa :

A noter : Le comité de suivi du label "Materrio Normandie-Qualité Recyclage" se réserve la possibilité d'enrichir ou d'amender la démarche de labellisation en fonction des évolutions réglementaires liées à la valorisation des déchets inertes, des retours d'expérience des pratiques de terrain et d'éventuels éléments contextuels.

	Produits de recyclage issus de produits de déconstruction appelés "Bétons Concassés" ou de recyclage de déblais en mélange					
	Graves		Sables		Gravillons	
	NF P 13-300 Grave 0/4, 0/4,1, GRS	NF EN 12626 GNT, GNT, GNT, GRS	NF P 13-300 GTR	NF P 18-545 art10 NF EN 12620	NF P 18-545 art7 NF EN 13242	NF P 18-545 art7 NF EN 12620
Tableau des caractérisations minimales à réaliser, avec fréquence pour la labellisation de niveau 1 "Plateforme engagée"	La fréquence minimale est indiquée à chaque fois que la caractérisation est à faire					
Caractérisations environnementales						
Sulfates dans l'eau	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot
Comptage des constituants	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot
Chimie "Acceptabilité Environnementale"	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot
Caractérisations techniques physiques						
Granulométrie / teneur en fins	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Wk	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
module de finesse	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
VBS	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
IP	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
MB ou SE(LU)	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
MBF	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Los Angeles	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
MDE	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Proctor	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
IP1	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Masse volumique réelle et absorption	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Masse volumique réelle et absorption	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Masse volumique réelle	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Impuretés prohibées	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Aplatissement	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Bouilleries d'argile	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Gel dégel	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Caractérisations techniques chimiques						
Matières organiques	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Teneur en chlorures solubles dans l'eau	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Teneur en chlorures solubles dans l'acide	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Teneur en soufre total	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Sulfates solubles dans l'acide	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Teneur en alcalins	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Alcali-réaction	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Pétrographie	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
Influence sur le temps de prise	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE

Tableau des caractérisations minimales à réaliser, avec fréquence pour la labellisation de niveau 2 "plateforme confirmée"

La fréquence minimale est indiquée à chaque fois que la caractérisation est à faire

	Produits de recyclage issus de produits de déconstruction appelés "Bétons Concassés" ou de recyclage de déblais en mélange					
	Graves		Sables		Gravillons	
	NF P 11-300 Grave 500, 620	NF EN 13285 GNT, 082, 083, 084	NF P 11-300 GTR	NF P18-545 art10 NF EN 12620	NF P 18-545 art7 NF EN 13242	NF P 18-545 art7 NF EN 12620
Caractérisations environnementales						
Sulfures dans l'eau	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot
Comptage des constituants	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot
Chimie "Acceptabilité Environnementale"	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot	1/lot
Caractérisations techniques physiques						
Granulométrie / teneur en fines	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE	Fréquence CE	Fréquence CE
W _{5%}	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE		
module de finesse	1/lot	1/lot	1/lot	Fréquence CE		
VBS	1/lot	1/lot	1/lot			
IP	1/lot	1/lot	1/lot			
MB ou SE(10)	1/lot	1/lot	1/lot			
MBF	1/lot	1/lot	1/lot			
Los Angeles	1/lot	1/lot	1/lot			
MDE	1/lot	1/lot	1/lot			
Proctor	1/lot	1/lot	1/lot			
IP1	1/lot	1/lot	1/lot			
Masse volumique réelle et absorption	1/lot	1/lot	1/lot			
Masse volumique réelle et absorption	1/lot	1/lot	1/lot			
Masse volumique réelle	1/lot	1/lot	1/lot			
Impuretés prohibées	1/lot	1/lot	1/lot			
Aplatissement	1/lot	1/lot	1/lot			
Bouillottes d'angle	1/lot	1/lot	1/lot			
Gel de gel	1/lot	1/lot	1/lot			
Caractérisations techniques chimiques						
Matières organiques	1/lot	1/lot	1/lot			
Teneur en chlorures solubles dans l'eau	1/lot	1/lot	1/lot			
Teneur en chlorures solubles dans l'acide	1/lot	1/lot	1/lot			
Teneur en soufre total	1/lot	1/lot	1/lot			
Sulfates solubles dans l'acide	1/lot	1/lot	1/lot			
Teneur en alcalins	1/lot	1/lot	1/lot			
Alcali-réaction	1/lot	1/lot	1/lot			
Petrographie	1/lot	1/lot	1/lot			
Influence sur le temps de prise	1/lot	1/lot	1/lot			

Lot de fabrication pris en compte pour la caractérisation

- Installation fixe : les analyses sont effectuées par lot.
1 lot est égal à 5000 tonnes, pouvant être porté à 10 000 tonnes si l'homogénéisation des entrées est prouvée.
- Installation mobile, campagne de concassage : les analyses sont effectuées sur la totalité de la campagne de production si celle-ci est inférieure à 5000 tonnes.
Les analyses sont effectuées par lot si la campagne est supérieure. 1 lot est alors égal à 5 000 tonnes.

Textes de référence

Les analyses obligatoires ont été déterminées par les documents suivants :

- Guide d'acceptabilité environnementale des matériaux alternatifs en techniques routière - Matériaux de déconstruction issus du BTP (CEREMA - 2016)
- Note Info n° 22 - Classification et aide au choix des matériaux granulaires recyclés pour leurs usages routiers hors AE 2017 (IDDRIM - février 2011)
- Note Info N°32 – Acceptabilité environnementale des matériaux alternatifs en Technique Routière (IDDRIM - avril 2017)
- Guides normands "Informer pour mieux valoriser les matériaux alternatifs en infrastructures" - Livret commun, Manuel 1 Sols limoneux et craies, Manuel 3 Excédents et coproduits de carrière, Manuel 4 - Graves de déconstruction (Materrio Normandie - 2019)
- Norme NF EN 12620 + A1, "Granulats pour béton », annexe H « Maitrise de la production des granulats" (AFNOR – Juin 2008)
- Norme NF EN 13242 + A1, "Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées", annexe C "Maitrise de la production des granulats" (AFNOR – Juin 2008)